



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC du Vendredi 13 Octobre 2023 (18h-20h)

Présents : Nicolas Billiard, Jean-Luc Wuhrlin, Jacques Chauvet, Guy Valentin, Denis Reynaud, Sébastien Denis, Dominique Laplante, Jean-Louis Barlatier, Christian Charée, Jean-Louis Saudrais, Marie-Paule Kieffer, Michel Chadelas,

En visio : Corinne Tournassat

Excusés : Patrick Locheron, Benoit Audema, Jean-Louis Le Coq, Guy Llata

Absents : Elise Martinez.

Invité : Serge Mikoff

1. Point sur les adhésions 2023 (information) => NB

Au jour de la réunion du Comité Directeur, le nombre d'adhérents SNGRPC s'élevait à 284 (289 au jour de la rédaction) soit 10 de plus qu'en septembre. L'annulation de la Ronde Blanche d'automne n'a malheureusement pas apportée quelques primo-adhérents en plus, mais nous sommes sur les bases 2022 (316 adhérents).

2. Point Financier (information) => NB pour JLB

Jean-Louis Barlatier a présenté un Compte de Résultats au 8 octobre et avec une projection à la fin de l'année qui présente un déficit de 11280€. Nous sommes toujours en attente du versement des subventions du département du Gard (demande de 4450€ pour organisation de régates de voile légère). Pour le CDV Corinne Tournassat indique que le CDV a reçu des délibérations pour des soutiens financiers de ses partenaires : les projets sont le soutien aux jeunes pour les régates de VL et Elliott à hauteur de 1000 euros, les jeunes régatant sur habitable et pour la formule 1J 1H pour un montant identique, le soutien à la licence pour les jeunes à hauteur de 360 euros. Les jeunes bénéficiaires doivent être licenciés dans un club Gard et avoir régaté au moins 3 fois dans l'année. Par ailleurs le CDV participera aux frais de secrétariat à hauteur de 500 euros. Enfin le CDV délibèrera en CA pour une aide à la dotation matériel pour les arbitres du Gard. Ces dispositions seront validées lors du prochain conseil d'administration du CDV, et sous réserve des versements effectifs des partenaires financiers, pour une enveloppe de près de 2600 euros. Corinne Tournassat précise que le club et le CDV doivent faire un point très vite ensemble concernant la répartition des demandes de subventions 2024 : quel projet et quel budget pour 2024 et mis en place par qui.

Le déficit s'explique surtout par les 8800€ d'entretien de CantaDoc qui seront couverts par les réserves provisionnées ces dernières années et qui étaient dédiées à Canta Doc. Jean-Louis Saudrais rappelle aussi que par le passé les activités de Voile Légère rapportaient jusqu'à 10000€ au Club, mais que maintenant cela est inférieur à 5000€.

Pour 2024, les cotisations seront à 110€ comme cela a été voté lors de l'AGO 2023, mais il faut d'ores et déjà réfléchir au prix de la cotisation 2025 qui sera proposée lors de l'AGO 2024. Le tarif des régates a déjà été augmenté de 5%, reste à voir sur les grandes régates qui amènent beaucoup d'extérieurs (MiniMax, Lacaze, Défi du Lion) s'il faut se contenter de seulement les équilibrer. Une nouvelle grille tarifaire sera discutée au prochain Comité Directeur.

A titre informatif, il est indiqué que la FFVoile a publié la grille tarifaire des licences 2024 avec 12% d'augmentation par rapport à 2023 (la licence annuelle passe de 60€ à 68€), avec mise en application pour les primo. La nouvelle grille de tarifs licence est en application à la SNGRPC depuis le 11 octobre

Tél. 04.66.53.29.47 – contact@sngrpc.com - www.sngrpc.com



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Jean-Louis Barlatier fera pour les prochaines réunions du Comité Directeur un budget prévisionnel qui devra être validé au plus tard lors de la réunion du 12 janvier 2024 pour présentation lors de l'AGO du 27 janvier 2024.

3. Commission Voile Légère

a. Point sur l'école de voile légère : effectifs optimist et catamarans ; préparation de la réunion de stratégie future (information) => JC

Jacques Chauvet a présenté les activités de l'Ecole de Voile Légère. Il souligne une consolidation de ce qui a été mis en place ces derniers mois avec l'UCPA. La session d'automne, avec des cours les mercredi et samedi, débutée le mercredi 13 septembre et qui se finit le 21 octobre prochain a rassemblé 26 enfants (contre 13 en 2023) sur les supports optimist et catamaran. Cela faisait des groupes UCPA complets. De plus sur ces 26 élèves, 6 ont participé à la 1^{ère} régata du Challenge Voile Légère organisé à Port Camargue par le CDV 30-48 et le CDV 30 le dimanche 8 octobre. A noter que pour la participation à l'épreuve, la licence journalière obligatoire a été prise en charge par le Club afin d'encourager la participation.

Un goûter avec les parents est prévu lors de la dernière journée de la session le samedi 21 octobre sous la forme d'une journée porte ouverte afin de leur présenter le calendrier voile légère 2024 avec l'UCPA, discuter de possible participation aux autres dates du Challenge Voile Légère (et des dispositions à prendre pour les enfants), et enfin introduire les autres propositions possibles telles que le dispositif « 1 jeune, 1 habitable » du CDV 30-48.

Afin de faciliter la participation des élèves SNGRPC aux épreuves du Challenge Voile Légère organisé par les CDV 30-48/CDV 34, Jacques propose que dorénavant nous ne proposons plus le Passeport Voile aux enfants, comme cela se fait depuis des années, et que nous proposons directement une adhésion enfants ainsi qu'une licence annuelle, d'autant plus que le CDV 30-48 aide financièrement à la prise de licence jeune. Au final cela est à peine plus cher qu'un passeport voile et ramène des adhérents en plus. Jacques demande à ce que cela soit validé par le Comité Directeur. Le comité Directeur accepte à l'unanimité la proposition moins 1 abstention (Corinne Tournassat, qui explique que tous les jeunes ne régatent pas et que cela engendre un surcoût inutile de fait à l'inscription, c'est pour eux que le passeport voile existe, et rappelle que seuls les jeunes régatant au moins 3 fois dans l'année sont bénéficiaires de l'aide à la licence)

Le stage d'automne prévu pour les vacances de la Toussaint n'aura pas lieu par la non disponibilité des moniteurs UCPA.

Pour 2024, l'idée est d'avoir les stages vacances scolaires avant les sessions afin de fidéliser les enfants sur du plus long terme (stage lors des vacances de Pâques puis sessions en Mai et Juin, stage fin Août puis session en Septembre et Octobre).

L'objectif est d'avoir 40 enfants dans l'école de voile et pour cela des discussions auront lieu avec l'UCPA afin d'obtenir la mise à disposition d'un moniteur supplémentaire afin de proposer 2 niveaux sur l'Optimist, débutant et confirmé. Il faudra aussi vérifier les tarifs UCPA 2024 avant d'annoncer les stages et sessions 2024.

Un bilan financier sur la convention Voile Légère sera aussi présenté lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

b. Retour sur le « Championnat Voile Légère » (information) => JC/CT

Le dimanche 8 octobre avait lieu à Port Camargue la première épreuve du Challenge Voile Légère 2023-2024 organisé par les CDV 30-48 et CDV 34. 36 enfants sont venus des clubs d'Occitanie, dont une dizaine de participants de la Ligue en invités pour le Trophée d'Occitanie Voile Légère d'Automne. A noter néanmoins l'absence des clubs de Mauguio-Carnon et du YCGM. L'équipe de bénévoles sur l'eau a très bien fonctionné et Jacques les en remercie grandement. Le système centralisé du CDV 34 bien fonctionné également.

Pour 2024, une discussion est initiée avec le président du CDV 34 afin de regarder à positionner l'épreuve de Port Camargue plus tard dans la saison, car traditionnellement c'était la première épreuve au calendrier.

c. Réunion mairie et communauté de commune du 27 Septembre (information)=> JLW

Une réunion avec les intervenants de la Mairie et de la CCTC sur le dossier Ecole de Voile Sportive a eu lieu le 27 Septembre et à laquelle a participé Jean-Luc Wuhrlin. Cette réunion a acté la fin de l'aventure Ecole de Voile Sportive pour la SNGRPC du fait du refus du contrat proposé par la Mairie à l'entraîneur. La Mairie cherche néanmoins encore une solution soit avec un auto-entrepreneur soit avec Latitude 43 pour 2 enfants dont les familles souhaitent bénéficier du soutien de la Mairie.

Jean-Luc a néanmoins rappelé lors de cette réunion que la Voile Légère n'est pas morte à la SNGRPC et leur a exposé les actions les actions décrites par Jacques précédemment.

Jean-Louis Saudrais suggère de suivre néanmoins de près ces 2 coureurs qui pourraient avoir besoin de se rattacher à la SNGRPC (Licence).

Sur le sujet de l'utilisation du semi-rigide de la mairie, vu que les frais d'utilisation et l'assurance sont budgétés et payés jusqu'en fin d'année, il a été acté que la SNGRPC pourra en disposer pour les épreuves du Challenge Voile Légère et Grand Prix Dragon. Compte tenu du statut spécial de ce bateau, la Commission Logistique délègue la gestion (utilisation, entretien,..) à Jacques Chauvet.

La mairie n'a pas encore décidé de l'avenir de ce bateau, qui pourrait être vendu, et donc dans la situation actuelle, les frais de fonctionnement et l'assurance 2024 seront mis au budget 2024.

La réunion de stratégie générale sur la Voile Légère demandée lors de la dernière réunion du Comité Directeur est prévue début Novembre, date à fixer.

d. Organisation du « Grand Prix Dragon en Camargue » (information) => JLW

Le Grand Prix Dragon débutera le 18 Octobre. Christian rappelle que tout est prêt et que le budget sera respecté. Il a d'ailleurs été décidé, par l'organisateur, cette année de ne prendre en charge les repas du soir que pour les bénévoles extérieurs (arbitres nationaux) qui seront défrayés à hauteur de 30€ maximum par soir (3 soirs hors repas de Gala) et par personne.

Denis Reynaud trouve la décision inacceptable et a souhaité que soit aussi pris en charge les repas du soir des bénévoles du Club au même titre que les extérieurs, soit 18 personnes. Il demande que cela soit validé par le Comité Directeur. La décision est soumise au vote.

Nicolas Billiard souligne que c'est une décision de politique générale et qu'il n'est pas raisonnable d'en décider dans une telle urgence et sur un événement où cela n'a pas été budgété, raison de son abstention.

Jean-Luc Wuhrlin qui vote contre souligne que cette requête est inappropriée du fait que ce n'était pas prévu au budget de l'événement, et malvenu au regard de la situation financière actuelle. Il souhaite que la demande ne soit appliquée qu'à titre exceptionnel. La décision de politique générale sera étudiée ultérieurement.

Résultat :



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

POUR : 8 votes (CT, MC, MPK, JLS, JLB, DL, JC, DR)

CONTRE : 3 votes (SD, JLW + 1 pouvoir)

ABSENTION : 4 votes (GV, CC, NB + 1 pouvoir)

La proposition est acceptée.

4. Commission Voile habitable (information) => DL

a. Bilan des régates passées (information)

La Ronde SNSM a rassemblé 25 bateaux et permis de dégager 300€ de bénéfices au profit de la station locale. De plus la tombola organisée a aussi dégagée 200€ de plus. Sébastien Denis, l'organisateur souligne qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les commerçants locaux pour des lots, ça leur fait toujours plaisir d'être associés à une régate.

L'Occitania Cup organisée à Sète par la Ligue Occitanie et le CDV 34 a rassemblé 37 bateaux (hors groupes monotypie) dont 7 de la SNGRPC (5 sur les Solo/Duo, 2 en Osiris).

A noter aussi qu'un grand nombre de bénévoles SNGRPC étaient présents sur l'évènement comme chaque année, ainsi que la première place d'Ikébana sur l'épreuve Duo.

b. Point sur les régates à venir (information)

La 3^{ème} manche du Championnat 30/16 du 14 octobre compte 11 inscrits (*note post réunion 9 le jour de l'épreuve*)

La 1^{ère} manche du Challenge de la Baie organisé par la SNGRPC compte au jour de la réunion 27 inscrits (*note post réunion 30 le jour de l'épreuve*)

A suivre à la fin du mois le Défi du Lion, où tout est publié (IC y compris). Il y a déjà 16 inscrits.

La Régate de Noël SNGRPC est en préparation, Avis de Course à venir.

5. Commission Logistique

a. Projet d'achat d'un semi-rigide (information) => GV/MC

Le sujet semi-rigide a fortement évolué avec la disponibilité temporaire du semi-rigide de la mairie pour encore quelque temps, et également une confirmation par une expertise informelle que l'état de Diplomatico est encore satisfaisant et peut tenir quelques années encore.

Néanmoins, l'étude de besoin pour le futur du Club reste à finir avec la définition d'un cahier des charges.

b. Dossier assurance bateaux du club (information) => GV/JLS

Suite aux discussions lors des précédentes réunions du Comité Directeur, le Courtier Mader, en charge de la RC de la FFVoile a été contacté comme recommandé. Il s'avère que ce courtier n'assure pas les bateaux de plus de 10 ans. En l'état de fait, la SNGRPC restera avec les contrats d'assurance déjà en place. Néanmoins, les valeurs vénales sont à revoir sur ces contrats (10000€ pour Diplomatico, 32000€ pour CantaDoc).



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

c. Liste des pilotes habilités pour les bateaux du Club pour 2023-2024 (validation)=> GV

Guy Valentin a présenté la liste de bénévoles habilités à utiliser les bateaux du Club :

	Canta d'Oc	Diplomatico
Pilotes habilités	Michel CHADELAS	
	Pascal SCHMITT	
	Alain GOUJON	
	Denis REYNAUD	
	Patrick LOCHERON	
	Hervé TOURNASSAT	
		Guy VALENTIN
		Didier AUZEBY
		Vincent BASILE
		Bernard PAUTHE
Pilotes à valider	Jean-Luc WURLIN	
	Guy VALENTIN	
	Dominique LAPLANTE	

La liste est validée par le Comité Directeur à l'unanimité.

Guy annonce également que Pascal Schmitt rejoint la Commission Logistique officiellement. Le Comité Directeur est d'accord.

d. Réunion organisation des moyens sur le 1er semestre 2024 (information) => GV

La réunion d'organisation des moyens et bénévoles pour le 1^{er} semestre 2024 est prévue en Novembre.

6. Assemblée Générale Ordinaire 2024 (information) => NB

a. Rappel des dates rétroplanning (information) =>NB

L'AGO 2024 est prévue le samedi 27 Janvier 2024, et donc pour respecter le délai de 1 mois avant la date pour les convocations et les appels à candidatures, ces derniers seront effectués le 15 décembre au plus tard afin de ne pas être trop parasiter par les fêtes de fin d'année.

b. Ordre du jour (information) =>NB

Avant de préparer un Ordre du Jour, Nicolas Billiard souhaite que le Comité Directeur confirme le format 2023, c'est-à-dire, mettre les élections avant les rapports d'activité des commissions. Le Comité Directeur est d'accord.

7. Points divers

• Dossier places de régatiers (validation) => NB

Suite aux décisions du Comité Directeur du 8 septembre, les 2 concernés ont été prévenus par courriers recommandés.

Zef est reconduit pour 1 an dans le bénéfice d'une place de régatier.

Shaka qui a perdu ce bénéfice a d'ores et déjà libéré la place qui sera dorénavant attribuée à Bilbo III.

Bilbo III a déjà signé la convention. La capitainerie a été prévenue du changement.

8. Prochaines réunions du comité directeur

Le Vendredi 10 Novembre 2023 à 18h



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Fin de Réunion 20h15

Le 13/10/2023

Secrétaire Général

Nicolas BILLIARD